

Délibération n°2019-01-05b

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Vente de terrains à vocation économique Parc d'activité du Bois Saint-Michel : vente de deux lots à la SCI Facyl

Le président explique que monsieur Cyril Faurie souhaite implanter le siège social, les bureaux et les ateliers de son entreprise d'électricité sur le parc d'activité économique du Bois Saint-Michel à Ussel (19200).

Un protocole d'accord préalable à la vente a été signé le 29 janvier 2019.

Le terrain concerné, d'une superficie totale de 5 023 m², correspond aux ilots n°6 et 7 du plan d'aménagement du lotissement et sont constitués des parcelles :

- BD120 d'une superficie de 2 866 m² située sur la commune d'Ussel ;
- BD121 d'une superficie de 2 157 m² située sur la commune d'Ussel.

Le prix de vente du terrain est de 6 € HT/m² pour la parcelle BD 120, soit un prix de vente du lot de 17 196 € HT et de 19 546,12 € TTC, TVA sur marge comprise.

Le prix de vente du terrain est de 10 € HT/m² pour la parcelle BD 121, soit un prix de vente du lot de 21 570 € HT, et de 24 776,74 € TTC TVA sur marge comprise.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles BD120 et BD121 du parc d'activité du bois Saint Michel à la SCI FACYL dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

